

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 15 juillet 2014.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 04 juin 2014 :

Portant sur la signature d'un contrat pour le tir de feux d'artifices pour la fête votive du 07 septembre 2014.

Contrat signé avec la Ste Feux d'artifices UNIC SA Sise ROMANS sur Isère (Drôme) pour un montant de 1 672.24 € HT soit 2 006.69 € TTC.

2 – Décision du 06 juin 2014 :

Portant sur la réalisation de travaux de réparation du toit de la sacristie de l'Eglise par la Ste les Toitures de l'Helvie Sise à ALBA LA ROMAINE (Ardèche) pour un montant de 1 554.00 € HT soit 1 864.80 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

3 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

- Le 16 juin 2014 DIA transmise le 16/06/14 par Maître MAGNARD à VIVIERS (07).
- Le 17 juin 2014 DIA transmise le 17/06/14 par Maître MAGNARD à VIVERS (07).
- Le 19 juin 2014 DIA transmise le 19/06/14 par Maître FONTAINE à St PAUL 3 CHÂTEAUX (26).
- Le 1^{er} juillet 2014 DIA transmise le 01/07/14 par Maître NOUGUIER à NÎMES (30).

Fait à Alba La Romaine, le 15 juillet 2014.

Le Maire,
André VOLLE.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

21 JUL. 2014

